

Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

n° 8
2026

Bulletin officiel n° 8 du 19 février 2026

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo8>

Sommaire

Sports

Éthique, intégrité et prévention des violences dans le sport

Stratégie de formation portant sur les contenus relatifs à l'éthique et à l'intégrité
et à la prévention de toute forme de violence dans le sport et dans les accueils
collectifs de mineurs

→ [Instruction du 26-01-2026](#) - NOR : SPOV2602454J

Informations générales

Nomination

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche – Modification

→ [Arrêté du 01-02-2026](#) - NOR : MENI2603261A

Éthique, intégrité et prévention des violences dans le sport

Stratégie de formation portant sur les contenus relatifs à l'éthique et à l'intégrité et à la prévention de toute forme de violence dans le sport et dans les accueils collectifs de mineurs

NOR : SPOV2602454J

→ Instruction du 26-1-2026

MSJVA – DS3C – DJEPVA

Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux recteurs et rectrices de région académique ; aux déléguées régionales et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; à la directrice générale de la cohésion et des populations de la Guyane ; aux directeurs et directrices d'établissements publics ; aux préfètes et préfets de départements ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs de services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux directeurs et directrices techniques nationaux ; au directeur général de l'ANS

I. Introduction

La lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations est un sujet, sur lequel la direction des sports et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative doivent être pleinement mobilisées, en lien avec le mouvement sportif et les réseaux de jeunesse et d'éducation populaire.

La formation constitue un levier fondamental de prévention. La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a ainsi rendu obligatoire la formation sur la lutte contre les violences et les discriminations dans l'ensemble des formations professionnelles du champ du sport, afin de s'assurer que tous les éducateurs sportifs puissent bénéficier de contenus dédiés dans le cadre de leur formation initiale.

Cet objectif est partagé également pour ce qui concerne les formations du champ de l'animation. Par ailleurs, pour les formations de l'animation volontaire, la formation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) intègre un module obligatoire consacré aux violences sexuelles et sexistes (VSS) et au harcèlement (arrêté du 21 décembre 2023) et l'ensemble du secteur s'engage dans la lutte contre les violences (charte de lutte contre les VSS en 2023).

En parallèle, le conditionnement des aides à l'emploi de l'Agence nationale du sport (ANS) au suivi d'une session de sensibilisation à partir de 2025 vient renforcer ce dispositif mais impose de mettre en place un système de formation pour les éducateurs déjà diplômés.

Des outils et contenus de formation existent déjà et permettent de mettre en œuvre ces obligations en s'assurant d'un niveau satisfaisant de qualité des formations professionnelles et fédérales, grâce notamment à l'investissement des trois réseaux du ministère (Drajes/SDJES, établissements publics, directions techniques nationales).

Un état des lieux, que vous trouverez en annexe, a permis de faire émerger le constat d'une grande hétérogénéité au sein des formations proposées sur l'ensemble des territoires et d'identifier différentes pistes d'amélioration, pour accompagner la montée en compétences des encadrants (éducateurs sportifs professionnels et animateurs).

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- déterminer les connaissances et compétences fondamentales à acquérir par les encadrants (éducateurs sportifs professionnels, animateurs) en relation avec leur réalité de terrain ;
- recenser les ressources existantes communicables et les rendre visibles en les centralisant ;
- identifier les besoins complémentaires et produire les contenus manquants (notamment sur les violences morales et psychologiques, ou encore sur les discriminations) ;
- mettre en place un système de validation des acquis permettant d'attester de l'acquisition des connaissances et des compétences ;
- construire un réseau d'experts et de référents permettant de monter en compétences.

Le déploiement de cette stratégie requiert désormais un engagement fort dans la mise en œuvre des différentes actions que nous vous demandons de décliner.

II. Un cahier des charges comme document de référence

Afin de pouvoir à la fois accompagner les formateurs dans la construction de leurs interventions tout en recherchant une certaine harmonisation des contenus proposés dans les diplômes professionnels du sport et de l'animation au sein des organismes de formation, un cahier des charges a été élaboré (cf. annexe 1). Celui-ci vise à définir les contenus attendus, mais aussi le nombre d'heures minimal de formation initiale et continue à destination des éducateurs et éducatrices sportifs, fixé à 14 h dont 7 h en présentiel.

Nous vous invitons à utiliser ce cahier des charges comme document de référence dans le cadre de la construction des contenus de formation, comme cela est prévu dans le décret et l'arrêté du 10 mai 2024 actualisant des dispositions générales et communes relatives aux certificats professionnels, brevets professionnels, diplômes d'État et diplômes d'État supérieurs de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et à leurs certificats complémentaires, permettant d'assurer

III. Un cahier des charges pour apprécier la conditionnalité des aides de l'ANS

La note de service n° 2025-DFT-04 publiée par l'ANS le 24 mars 2025, relative aux projets sportifs territoriaux, prévoit que les aides à l'emploi accordées par l'agence soient désormais conditionnées au suivi d'une séquence de formation sur les violences dans le sport.

Le cahier des charges doit donc également servir à apprécier la qualité des formations suivies par les bénéficiaires d'aides à l'emploi de l'ANS. Pour la seule année 2025, et à titre exceptionnel pour le renouvellement des emplois ANS, les formations d'une durée de 7 h minimum, et dont le contenu répond en partie aux différents objectifs du cahier des charges, permettront de répondre positivement à cette obligation.

À partir de l'année 2026, les formations devront répondre aux critères suivants :

- proposer au minimum 14 h de formation, dont une séquence en présentiel ;
- définir un ruban pédagogique visant les compétences et connaissances déclinées dans le cahier des charges (en partie ou en totalité).

Les formations existantes qui répondent aux exigences du cahier des charges ont vocation à être intégrées dans ce système, sous réserve de validation par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes).

IV. Les Drajes coordinatrices du déploiement

Les Drajes occupent un rôle primordial dans le champ de la formation ainsi que dans le cadre de la prévention des violences, domaines dans lesquels elles assurent notamment le lien avec les différents acteurs du territoire. À ce titre, il semble important qu'elles puissent également coordonner la mise en œuvre régionale de ces actions de formation, en proposant un calendrier annuel compatible avec celui de l'attribution des postes aidés par l'ANS.

L'impératif donné au format en présentiel nécessite de pouvoir multiplier les sessions de formation organisées sur l'ensemble du territoire. Il est souhaité que les Drajes s'appuient sur les établissements publics de leur territoire pour organiser ces séquences de formation continue, en s'appuyant sur le cahier des charges, qui puisse être rapidement opérationnel en vue de la prochaine campagne ANS. Les Drajes valideront les contenus et le choix des intervenants en veillant à ce qu'ils correspondent au cahier des charges.

Un annuaire d'intervenants et intervenantes référents et formés devra être constitué par les Drajes afin de permettre d'identifier l'expertise présente dans chacun des trois réseaux, et ainsi de constituer une cohorte mobilisable dans la construction et l'animation des séquences de formation. Cet annuaire permettra ainsi de procéder au choix des intervenants, en concertation avec l'établissement public opérateur de la formation.

Les services départementaux à la jeunesse à l'engagement et au sport (SDJES), de par leur compétence dans le traitement des signalements de violences, devront être associés à ces sessions de formation, afin de présenter le rôle des services de l'État en matière de police administrative.

V. Les établissements publics organismes de formation support

Les établissements publics doivent être des acteurs incontournables de la formation sur les sujets éthique et intégrité dans le sport. Il est attendu qu'ils mettent en place à partir de l'année 2026, en coordination avec la Drajes, des sessions de formation continue prioritairement en direction de deux publics :

- les formateurs et formatrices ;
- les éducateurs et éducatrices sportifs professionnels.

Ils contribueront à l'ingénierie pédagogique de ces formations en lien étroit avec la Drajes qui validera les contenus et le choix des intervenants.

La construction de ces séquences devra s'appuyer sur le cahier des charges présenté ci-dessus.

VI. Les fédérations réseau support des actions de formation

Certaines fédérations ont déjà mis en place des outils de formation en distanciel relatifs aux sujets de lutte contre les violences et les discriminations, à destination de leurs éducateurs et éducatrices. Le suivi de ces modules en ligne devra pouvoir être comptabilisé dans le total des 14 h de formation demandés, complété par la participation à une séquence en présentiel dans le cadre du calendrier mis en place par la Drajes de la région de l'éducateur ou éducatrice concerné(e). Par ailleurs, les formateurs des fédérations identifiés comme référents car formés sur ces sujets devront être intégrés à l'annuaire construit par la Drajes des intervenants spécialisés, et être ainsi sollicités par les établissements publics pour intervenir lors de certaines séquences de formation.

Les fédérations sont invitées à se saisir des différents outils et ressources créés afin de pouvoir alimenter leurs formations fédérales sur ces sujets.

VII. Mise à disposition d'une plateforme centralisant les ressources de formation

Une plateforme centralisant les ressources de formation disponibles sera mise en ligne en début d'année 2026. Celle-ci portera dans un premier temps sur les ressources destinées aux formateurs, et aux éducateurs/animateurs formés. Construite avec le réseau national du service public de formation (RNSPF), elle permettra également de délivrer des badges

attestant du suivi des formations par les éducateurs sportifs qui y auront participé. Ce système de validation des acquis ne se substituera pas aux dispositifs d'évaluation des diplômes, mais interviendra en complément via des modalités dédiées relatives à des séquences de formation spécifiques à ces thématiques, qui permettront l'acquisition de badges sur la plateforme, et/ou d'attestations de suivi de formation standardisées.

VIII. Déploiement territorial

Le ministère va mettre en place des formations de formateurs afin de pouvoir démultiplier le nombre de formateurs spécialisés. La première session s'est tenue du 2 au 4 décembre prochain, à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep), et a eu pour but de former des intervenants référents, issus des trois réseaux, au sein de chaque région. La plateforme et l'ensemble des ressources disponibles ont notamment été présentées.

Ces formations seront ensuite déclinées au niveau territorial, afin de construire un réseau d'experts en mesure de couvrir le territoire. Les Drajés assureront la coordination de ces sessions de formation.

Enfin, des réunions Djepva-DS/Drajés/établissement(s) publics seront organisées dans plusieurs régions test dès la fin de l'année 2025, afin de pouvoir organiser une première session de formation à destination des formateurs et formatrices du territoire, issus du secteur sport et jeunesse.

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation sur ce volet essentiel de la stratégie nationale de lutte contre toutes les formes de violences pour lequel les services restent disponibles pour vous accompagner.

Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,
La directrice des sports,
Fabienne Bourdais

Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,
Le délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,
Thibaut de Saint Pol

Annexe(s)

☐ [Annexe 1 – Cahier des charges des contenus de formation « Respect et inclusion »](#)

☐ [Annexe 2 – Synthèse des résultats du questionnaire relatif aux contenus éthique et intégrité mis en place au sein des organismes de formation](#)



ANNEXE 1 - CAHIER DES CHARGES

CONTENUS DE FORMATION "RESPECT ET INCLUSION"

DESCRIPTION DU CONTEXTE



Depuis 2019, le ministère des Sports de la jeunesse et de la vie associative a engagé des politiques publiques fortes afin de lutter contre les violences dans le champ du sport et de la jeunesse. Initialement focalisées sur les violences sexuelles, **elles visent aujourd'hui à lutter contre toutes les formes de violences et de discriminations** qui s'opèrent au sein de l'environnement sportif ainsi que celui des accueils collectifs de mineurs (ACM), afin de pouvoir construire des espaces qui soient sains, respectueux, bienveillants et inclusifs pour toutes et tous.

Le domaine de la formation reste un élément fondamental de ces politiques publiques. Celui-ci a été particulièrement renforcé par **la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France** d'une part, qui a rendu obligatoire la mise en œuvre de contenus portant sur la lutte contre les violences et les discriminations (entre autres) dans l'ensemble des formations professionnelles, et par le conditionnement des aides à l'emploi de l'Agence Nationale du Sport (ANS) d'autre part, pour lesquelles le suivi d'une session de sensibilisation sur ces mêmes sujets a été rendue obligatoire à partir de 2025. Depuis **l'arrêté du 21 décembre 2023**, la formation BAFA intègre un module obligatoire consacré aux violences sexuelles et sexistes et au harcèlement.

Les acteurs et actrices du sport, et des ACM ont œuvré au déploiement de ces actions de formation, en construisant notamment des séquences et outils permettant d'aborder ces thématiques au sein des formations professionnelles et/ou fédérales, initiales ou continues ou bien en mettant en place des partenariats pour répondre à ce besoin.

Devant l'évolution de la prise en compte de la thématique des violences et des discriminations dans les contenus de formation, et au vu de la complexité de ces sujets, ce cahier des charges se propose **de guider les formateurs et formatrices** dans la construction de leurs séquences, en définissant dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des experts et expertes du champ de la formation et de la prévention, les compétences à développer par les éducateurs et éducatrices sportifs, les animateurs et animatrices, pour répondre à leurs questionnements professionnels, et ainsi garantir des espaces de pratique sains, respectueux et inclusifs.

PUBLIC CIBLE

Les compétences et objectifs pédagogiques décrits ci-dessous s'adressent aux encadrants et encadrantes dans le champ du sport et de la jeunesse. Toutefois, il pourra également être adapté afin de pouvoir correspondre aux besoins d'autres publics (dirigeants et dirigeantes associatifs notamment).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Déterminer les contenus fondamentaux attendus concernant la formation des encadrants professionnels ou non, en termes de thématiques abordées, de compétences développées et de durée, concernant la sécurisation et l'inclusion;
- Uniformiser et coordonner la montée en compétences des acteurs et actrices, pour passer de la sensibilisation à la formation ;
- Demande de la part des acteurs et actrices ayant déjà produit des contenus que ceux-ci puissent être reconnus et identifiés dans cette démarche de formation ;

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser les environnements du champ du sport et des ACM au regard des notions de respect et d'inclusion
- Adopter une posture éducative et sécurisante
 - Comprendre et repérer les violences
 - Se questionner sur les rapports de force et la posture de l'éducateur/l'éducatrice
- Promouvoir des environnements inclusifs et émancipateurs
 - Analyser les stéréotypes et les discriminations dans le cadre de la pratique sportive
 - Développer l'estime de soi et la confiance en soi
 - Développer les compétences psycho-sociales

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES CIBLÉES



Objectif principal	Sous-objectifs	Compétences visées	Connaissances théoriques
Introduction	Analyser l'environnement au regard des notions de respect et d'inclusion	Etre capable d'identifier les rôles et les responsabilités de chacun Être capable de définir ses objectifs et de prendre du recul sur sa pratique d'éducateur/d'éducatrice, d'animateur/d'animatrice	Caractéristiques du sport (rapport au corps, au poids, relation à la douleur...) ou de l'ACM Typologie des pratiquants et pratiquantes/mineurs Rôles et responsabilités de chacun Triangle sportifs/éducateurs/parents Notions de performance, de pratique sportive
Adopter une posture éducative et sécurisante	Comprendre et repérer les violences	Être capable d'identifier les situations à risque et la vulnérabilité Être capable d'accueillir la parole (faire la différence entre l'accueil et le recueil de la parole) et d'orienter Être capable de signaler	Les différents types de violences (interpersonnelles, intrapersonnelles...) et leur construction dans- Définitions légales et sociologiques Les procédures (pénale-administrative-disciplinaire) Les stratégies des agresseurs La notion d'emprise Le consentement Accueil/recueil de la parole Canaux de signalement
	Se questionner sur les rapports de force et la posture de l'encadrant/ l'encadrante	Être capable d'identifier les situations à risque et la vulnérabilité Être capable d'identifier les conséquences de ses paroles/comportements/gestes Être capable de gérer des conflits et des comportements inappropriés (tout type d'interaction : éducateurs, animateurs, sportifs, dirigeants, parents, mineurs...) Être capable d'identifier les éléments clés d'un rapport pratiquant/éducateur ou animateur/mineur sain et équilibré Être capable de communiquer sans violence	Le rapport pratiquant/éducateur (qualité relationnelles, climat motivationnel, leadership) ou animateur/mineur Autorité, dynamiques de pouvoir, autonomie Posture haute / Posture basse Emprise Conséquences physiques, mentales et morales des violences Communication non violente, gestion des conflits

Objectif principal	Sous-objectifs	Compétences visées	Connaissances théoriques
Promouvoir une pratique sportive inclusive et émancipatrice	Comprendre, repérer et lutter contre les stéréotypes et les discriminations	Être capable de comprendre les rapports de pouvoir qui se jouent dans la socialisation sportive, et leurs conséquences dans l'environnement sportif/ACM Être capable d'identifier les conséquences des paroles/comportements/gestes sur les autres Être capable d'encadrer des groupes comportant des profils diversifiés	Menace du stéréotype Effets de la socialisation sur la pratique sportive, sur les individus, et sur les violences et discriminations Notion de vulnérabilité LGBTphobies, racisme, validisme, sexisme comme rapports de pouvoir Bi catégorisation du sport
	Développer l'estime de soi et la confiance en soi	Être capable de développer la confiance en soi Être capable de travailler des axes de motivation permettant de nourrir l'estime de soi	Compétences psychosociales Regard des autres, perfectionnisme Théories de l'accompagnement social (comparaison aux autres, approbation sociale, maîtrise de la tâche) Estime de soi / Confiance en soi / Confiance en soi dans l'activité / Confiance en soi dans la situation Motivation

FINALITÉS DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS



La validation du module se fera à l'issue des 14h (minimum) de formation, par un questionnaire en ligne, ainsi que par une attestation de présence relative à la séquence en présentiel obligatoire.

Le suivi sera assuré via la délivrance d'un badge sur la plateforme Moodle.

PÉDAGOGIE



Une séquence en présentiel est obligatoire. Celle-ci pourra être accompagnée d'un ou de plusieurs modules en ligne.

Les choix pédagogiques de mise en place des contenus sont laissés à l'expertise et à l'initiative des formateurs et formatrices. Les études de cas et la réflexion collective / le travail collaboratif, ainsi que l'analyse de pratiques, sont à privilégier.

Des intervenants extérieurs, spécialistes des thématiques abordées, pourront être sollicités.

L'organisation des formations devra permettre l'intervention des services déconcentrés (SDJES ou DRAJES) afin de pouvoir présenter le rôle de l'Etat, notamment concernant les signalements et les enquêtes administratives.

MODALITÉS PRATIQUES



Durée : **14h dont 7 heures minimum en présentiel**

Formation continue / Formation initiale

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS AYANT PARTICIPÉ À LA CONSTRUCTION ET À LA VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES

Pilotage par la Direction des Sports (Mona PANTEL)

Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) :
Morgane BIGOT DE MOROGUES, Louise FENELON et Mathilde GOUGET

Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) :

- DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes : Marie-Cécile DOHA et Isabelle GIRONNET
- DRAJES Centre-Val-de-Loire : Gaëtan MELE et Sandrine TROADEC
- DRAJES Grand-Est : Evelyne ISSELE
- DRAJES Ile-de-France : Meyrem SULEYMANOGLU

Etablissements publics :

- **Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) des Hauts de France** : Maxime CHRZAVZEZ, Christophe ODEYER, et Céline STUYVAERT
- **Ecole Nationale de Voile et de Sports Nautiques (ENVSN)** : Céline DELHAYE-JOVIADO et Elise MARSOLLIER
- **Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP)** : Babak AMIR-TAHMASSEB, Anne BARROIS-CHOMBART, Anne COZZOLINO, Andréa SENSI, Anne TEMPLET et Howard VAZQUEZ
- **Réseau national du service public de formation (RNSPF)** : Charlotte CHANSON et Nicolas FLIRDEN

Fédérations :

- **Fédération Française de Badminton** : Marion BISCHOFF, Martine ROBERT, Raphaël SZYMANSKI
- **Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA)** : Michel DOUBLON
- **Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)** : Marion COQUEL-HARAMBILLET
- **Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)** : Amy NGUYEN

Agence Nationale du Sport (ANS) : Audrey LE SCOUR, Yacine MEDJAHED et Gaëlle PINCON

Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) : Alice CARON

Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) : Valentine DUQUESNE

Mission Interministérielle pour la Protection des femmes contre les violences et la traite des êtres humains (MIPROF) : Katty JORGE-MAÏA, Catherine LALLEMENT et Roxana MARACINEANU

Comité Interministériel au Handicap (CIH) : Marie RABATEL

Université de Nice : Stéphanie MERIAUX



ANNEXE 2 - SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

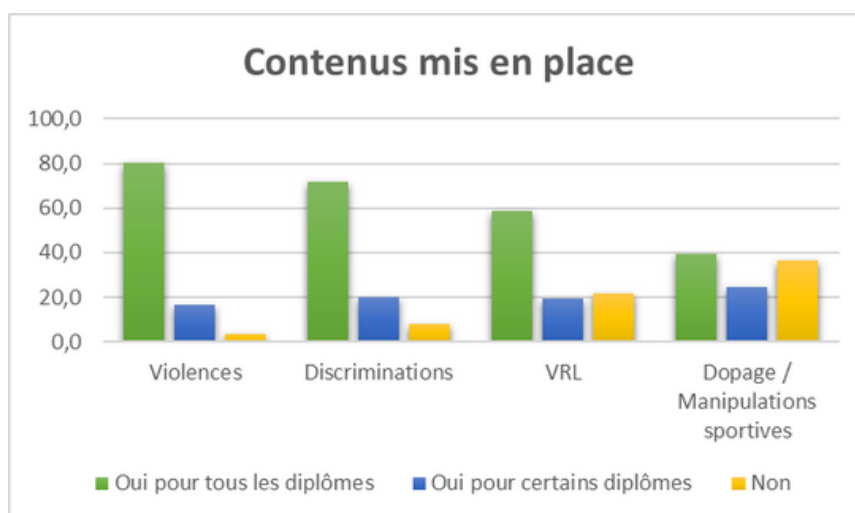
DU QUESTIONNAIRE RELATIF AUX CONTENUS ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ MIS EN PLACE AU SEIN DES ORGANISMES DE FORMATION

Un questionnaire visant à **dresser un état des lieux de la mise en place de contenus portant sur l'éthique et l'intégrité au sein des diplômes professionnels du champ de la jeunesse et du sport**, notamment dans le cadre de la loi du 2 mars 2022, a été transmis à l'ensemble des organismes de formation fin 2024. 171 réponses ont pu être collectées au total, avec 46 répondants issus d'une fédération sportive agréée ou de ses organes déconcentrés, 16 d'un établissement public, et 105 d'organismes privés.

Le questionnaire se compose de **4 grandes thématiques** qui permettent d'appréhender le champ de l'éthique et de l'intégrité dans sa globalité, tout en obtenant des données différenciées permettant de comparer la mise en œuvre des contenus selon les sujets abordés. Les questions étaient ensuite divisées en niveau de diplôme, dans le but de pouvoir observer si des distinctions apparaissent selon ce critère, ou si ce dernier n'est pas significatif.

PRÉSENCE OU ABSCENCE DE CONTENUS

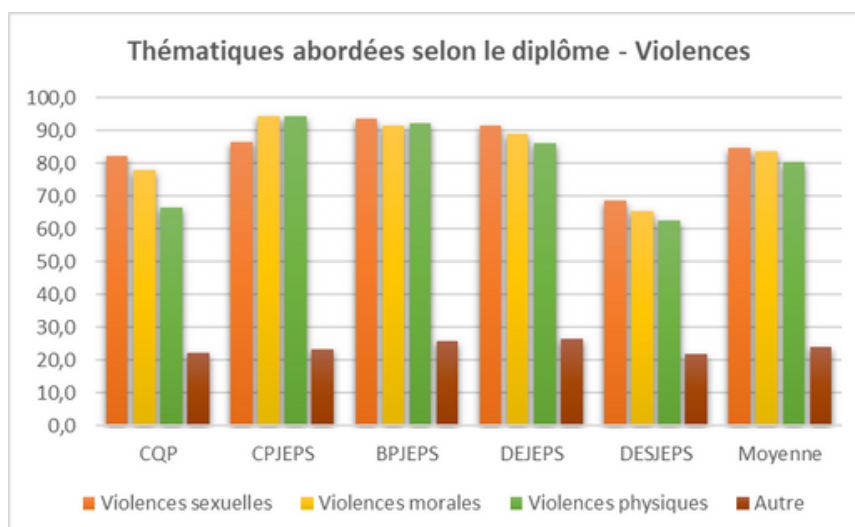
A la question « Des contenus sont-ils mis en place au sein des diplômes de votre organisme ? », la majorité des répondants déclare traiter le sujet des violences et des discriminations dans une moindre mesure, dans la totalité des diplômes. Les thématiques des valeurs de la République/laïcité, ainsi que du dopage et des manipulations sportives, sont moins systématiquement intégrées au sein des contenus abordés dans les formations proposées.



Lecture : Sur les 171 organismes de formation ayant répondu à l'enquête, 80% d'entre eux déclarent avoir mis en place des contenus portant sur les violences dans tous leurs diplômes.

THÉMATIQUES ABORDÉES

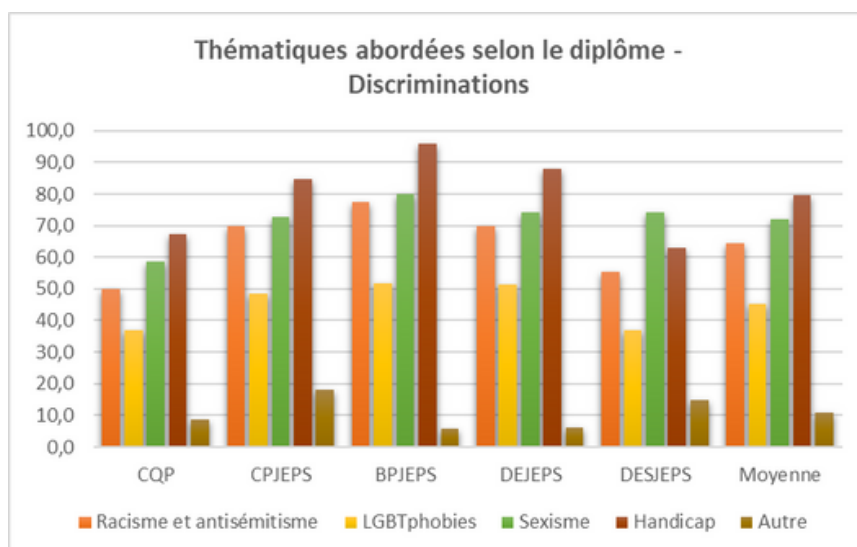
On constate que les différentes sous-thématiques relatives à la lutte contre toutes les formes de violences dans le sport sont systématiquement abordées dans la majorité des diplômes, à l'exception du DESJEPS (voir graphique ci-dessous).



Lecture : 92% des organismes de formation ayant répondu à l'enquête qui proposent des formations de niveau BPJEPS au sein de leur structure abordent le sujet des violences morales dans ce diplôme.

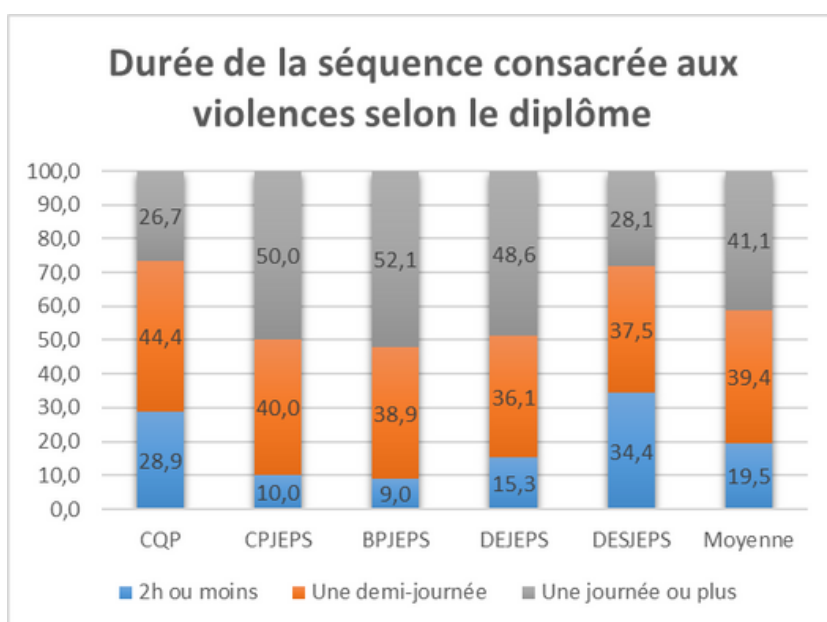
Des différences sont beaucoup plus marquées concernant les discriminations, sujet pour lequel on observe des sous-thématiques qui s'avèrent être beaucoup plus mises en place dans les contenus des diplômes concernés, que d'autres. Ainsi, les LGBTphobies ne sont abordées que dans 45% des cas, tandis que le handicap et le sexisme le sont pour plus de 70% des organismes de formation ayant répondu au questionnaire.

Par ailleurs, on constate des distinctions plus marquées selon le niveau de diplôme, avec des contenus beaucoup plus rarement évoqués dans les CQP et DESJEPS.

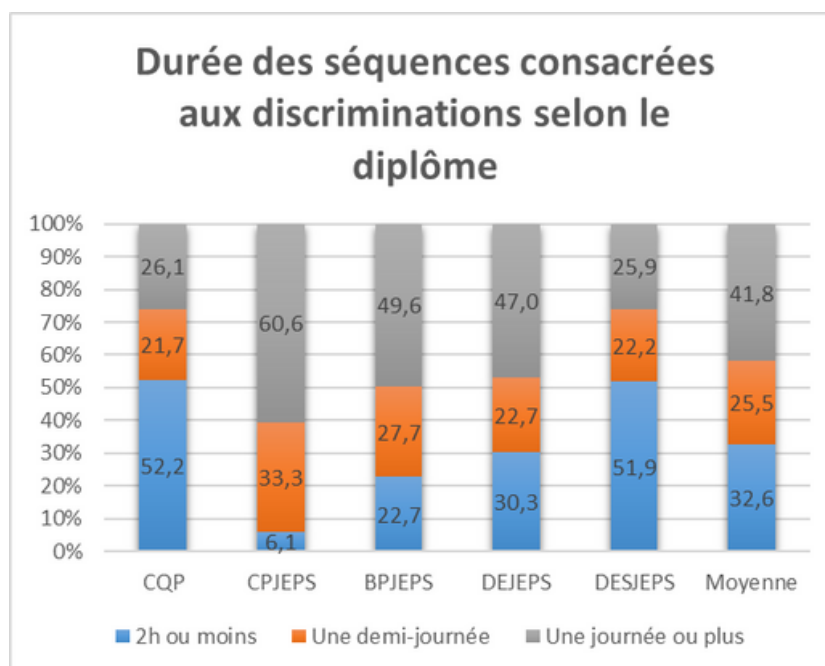


Lecture : 52% des organismes de formation ayant répondu à l'enquête qui proposent des formations de niveau BPJEPS au sein de leur structure abordent le sujet des LGBTphobies dans ce diplôme.

Les éléments du questionnaire montrent que les organismes de formation interrogés consacrent la plupart du temps au moins une demi-journée aux contenus relatifs à l'éthique et à l'intégrité, voire une journée complète ou plus pour la moitié des organismes ayant des CPJEPS, BPJEPS et DEJEPS. On observe cependant une différence au niveau des DESJEPS et des CQP, où le temps consacré à ce sujet est nettement moins important, en particulier concernant les discriminations.



Lecture : 28,1% des organismes de formation ayant répondu à l'enquête qui proposent des formations de niveau DESJEPS au sein de leur structure consacrent une journée ou plus aux contenus portant sur les violences.



Lecture : 52% des organismes de formation ayant répondu à l'enquête qui proposent des formations de niveau BPJEPS au sein de leur structure abordent le sujet des LGBTphobies dans ce diplôme.

INTERVENANTS ET INTERVENANTES

Les formateurs et formatrices internes au sein des organismes de formation sont sollicités en majorité (85% en moyenne). Des associations et institutions spécialisées peuvent également intervenir de manière complémentaire, en particulier sur le sujet des violences, et dans une moindre mesure sur les VRL ou le dopage et les manipulations. Les structures extérieures à l'organisme de formation qui sont sollicitées pour intervenir sur ces thématiques, sont très variées : les réseaux du ministère des Sports sont mobilisés via leurs intervenants et leurs outils, mais également les associations de lutte contre les violences et les discriminations, de prévention des addictologies, ou encore d'éducation populaire.

OUTILS UTILISÉS

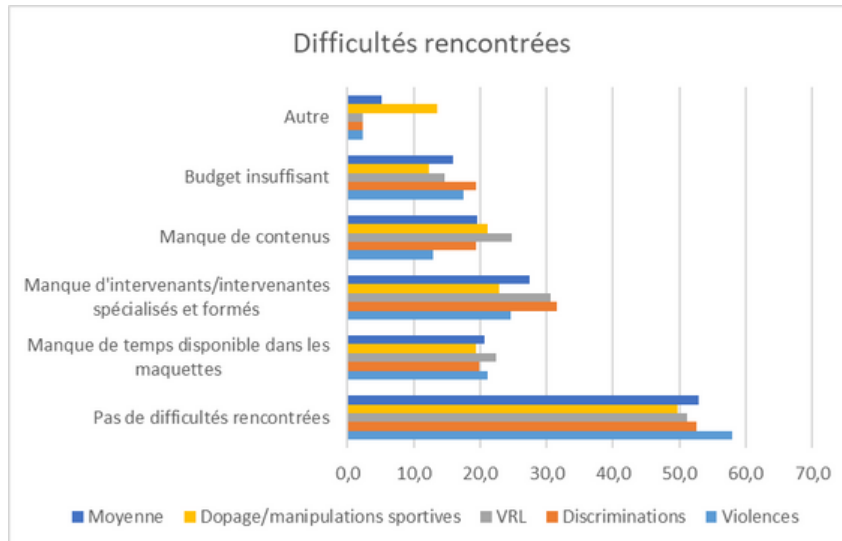
Les outils réalisés par les différents réseaux du ministère des Sports sont cités à plusieurs reprises, notamment concernant les guides et formations mis en place par les DRAJES, ou encore les modules en ligne accessibles sur les plateformes des fédérations. Les ressources créées par des associations spécialisées dans l'éducation populaire sont également citées à plusieurs reprises. Sur le sujet spécifique des valeurs de la République et de la laïcité, le kit réalisé par l'ANCT semble plébiscité, et il semble qu'il existe relativement peu d'autres ressources sur ce sujet, bien que certains répondants ont précisé aborder ce sujet de manière parfois plus large (à travers la notion de posture professionnelle notamment, ou encore de rapport à l'autre).

Des différences sont à noter selon les thématiques abordées. Si de manière générale, les répondants indiquent de ne pas rencontrer de difficultés particulières (plus de 63% des réponses), le sujet des VRL et du dopage semblent présenter plus de facilités que celui des violences et des discriminations (1 personne sur 2 seulement pour ce dernier). Par ailleurs, il semble plus aisé de dégager du temps pour aborder ces 2 dernières thématiques.

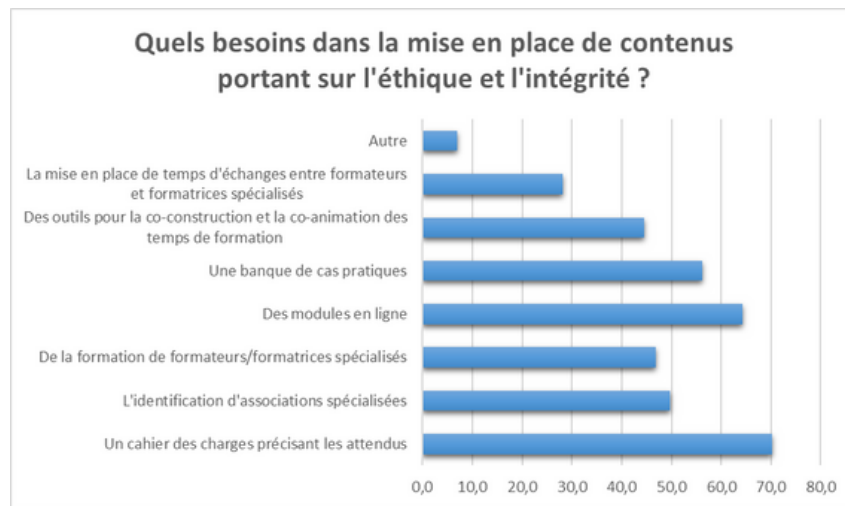
La difficulté principale relevée est celle du manque d'intervenants et d'intervenantes spécialisés et formés sur ces sujets ; suivi ensuite par le manque de temps et de contenus.

Quant aux besoins identifiés, le cahier des charges apparaît comme étant un outil particulièrement plébiscité. La création de modules en ligne et d'une banque de cas pratiques sont également des éléments qui ressortent particulièrement de l'analyse des résultats, comme le montre le graphique ci-dessous. Plusieurs répondants ont mentionné que la création de ressources spécifiques sur ces thématiques (kit pédagogique, module en ligne...), permettrait d'augmenter la qualité et la quantité des heures consacrées à ce sujet au cours des formations.

Certaines remarques font part également du manque d'uniformisation des contenus selon les formations et les personnes ou structure qui interviennent.



Lecture : 32% des organismes de formation ayant répondu à l'enquête déclarent manquer d'intervenants spécialisés concernant le sujet des discriminations.



Lecture : 70% des organismes de formation ayant répondu à l'enquête déclarent avoir besoin d'un cahier des charges précisant les attendus.

Nomination

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche – Modification

NOR : MENI2603261A

→ Arrêté du 1-2-2026

MEN – MESRE – MSJVA – IGÉSR

Vu Code de l'éducation ; décret n° 2019-1001 du 27-9-2019 ; décret n° 2022-335 du 9-3-2022 modifié ; décret n° 2022-1635 du 23-12-2022 modifié ; arrêté du 10-12-2025 ; arrêté du 19-12-2025

Article 1 – À l'article 2 de l'arrêté du 19 décembre 2025 susvisé, les mots : « Olivier Sidokpohou, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (collège enseignements, disciplines et pédagogie) pour une période de deux années ; » sont supprimés.

Article 2 – Après l'article 2 du même arrêté, est inséré un article 2 bis ainsi rédigé :

« Art. 2 bis.- À compter du 1^{er} février 2026, Christine Darnault, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, est désignée responsable de collège (enseignements, disciplines et pédagogie) pour une période de deux années renouvelable une fois et à ce titre, membre du comité de direction. »

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,
La cheffe de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche,
Dominique Marchand